



## Mise en place des premières classes de BTS Maritime et des classes MAN

### Analyse du SNETAP-FSU

#### ✓ D'abord un peu d'histoire...

Le SNETAP-FSU avait dès 2004 interrogé le Directeur des Affaires Maritimes sur l'intérêt et l'opportunité d'ouvrir des formations de Technicien Supérieur Spécialisé dans les domaines maritimes, puis en avait fait une revendication permanente. La création des premiers BAC Professionnels à titre expérimental aux lycées du Guilvinec et de Paimpol à la rentrée 2005 monopolisait déjà les faibles moyens consacrés à l'enseignement maritime. La demande de création de BTS fut réitérée chaque année par nos représentants syndicaux. Au Comité Spécialisé de la Formation Professionnelle Maritime (C.S.F.P.M.) de décembre 2006, la présentation de l'intérêt de la création d'un BTS par un représentant professionnel du comité des pêches avait pourtant remporté un vif intérêt. En mai 2010, la « *Journée de l'Education Maritime* », organisée à l'Ecole Nationale de la Marine Marchande de Nantes, avait également plébiscité la création de ces formations. Le dossier BTS ne restait pourtant qu'à l'état de projet.

Lors du CSPM de janvier 2012, la Direction des Affaires Maritimes annonça la mise en place d'un groupe de travail pour lancer « la réforme de la filière B ». Cette réforme de la filière professionnelle avait pour objectif de conforter ces formations comme outil de promotion sociale. Le représentant du SNETAP FSU invita alors la Direction des Affaires Maritimes à y inclure également des formations de niveaux BTS, afin de faire avancer ce dossier laissé trop longtemps en attente. Sa demande reçut un avis favorable de la part de la Direction des Affaires Maritimes. Le président du CSFPM demanda aux membres de ce Comité Spécialisé de faire part de leur intérêt dans ce projet afin que soit mis en place un groupe de travail composé de personnes appartenant à ce comité.

En décembre 2012, deux représentants du SNETAP participèrent à la première réunion sur le sujet. Une intersyndicale SNETAP/CFDT travaillait de concert sur les orientations à donner à ces nouvelles formations. Dès la première réunion, leur vision s'opposa à celle de l'IGEM (Inspection Générale de l'Enseignement Maritime), celle des représentants des ENSM (Ecoles Nationales Supérieures de la Marine) et celle du représentant du Comité National des Pêche qui ne souhaitaient pas que le métier visé par ces nouvelles formations, soit celui d'un navigateur, répondant par définition aux normes internationales STCW. Pour le BTS « *Pont* », le Comité National des Pêches visait une diversification du métier de marin pêcheur : participation à NATURA 2000, Contrat bleu, récupération des macros déchets, Pesca tourisme, lutte contre les pollutions, sentinelle de la mer... Le SNETAP proposa une logique de filière éducative professionnelle maritime, qui faisait suite à nos bacs professionnels, s'inscrivant dans le processus de Bologne (L1-L2 puis

L3), qui soit diplômante et qui permette la jonction entre les lycées maritimes et l'ENSM. Seul point positif lors de cette première réunion, les Affaires Maritimes confirmèrent que « *ces formations BTS M seraient dispensées dans des lycées et non dans des établissements d'enseignement supérieur* ».

La formation pont fut intitulée BTSM PGEM (Pêche et Gestion de l'Environnement Marin). La formation machine BTSM MASEN (Maintenance des Systèmes Electro-Navals). L'intersyndicale refusa que soit instauré un tronc commun en enseignement général à ces deux spécialités. Le SNETAP-FSU insista sur la nécessité de prévoir des enseignements généraux appliqués aux besoins professionnels en mathématiques, en anglais, en français, en sciences. En novembre 2013 les grandes orientations étaient écrites. Lors des assises de l'économie maritime et du littoral, le ministre délégué du transport et de la mer annonça la liste des sites retenus. La désignation des établissements devant recevoir ces BTS M permettait à l'IGEM (Inspection Générale de l'Enseignement Maritime) d'impliquer les enseignants de ces lycées à l'écriture des référentiels.

Quatre classes de BTS Maritime furent respectivement implantées à la rentrée 2014 au Lycée Maritime de Saint Malo et à l'ENSM du Havre (avec gestion administrative au LPM de Fécamp) pour la spécialité MASEN, aux Lycées Maritimes de Boulogne et de Sète pour la spécialité PGEM. A cela on rajouta deux classes de mise à niveau (classes MAN), une à Paimpol, l'autre à Etel. L'ensemble du dispositif devait permettre à terme la création de 25 ETP. Le ministère a également évoqué la perspective de création d'autres formations de ce niveau dans des domaines comme la plaisance, les fibres optiques, la maintenance des technologies maritimes.

Le projet de décret portant sur le règlement général du brevet de BTS M a reçu un avis favorable de la part des membres du Comité Spécialisé le 28 janvier 2014.

### ✓ LES CLASSES DE MISE A NIVEAU (M.A.N.)

Seuls les élèves issus d'un baccalauréat professionnel maritime E.M.M. pour la filière machine, et C.G.E.M. ou Cultures Marines pour la filière pont, peuvent être admis dans les sections de BTS Maritimes. Les autres candidats suivent au préalable une année préparatoire maritime, en classe de « mise à niveau ». Les référentiels de ces classes M.A.N. sont calqués sur le référentiel du brevet de Capitaine 500 pour le « pont », sur le Mécanicien 750 kW pour la spécialité « machine ». Une sélection sur dossier est effectuée par une commission nationale pour chacune des deux spécialités. La commission se réunit en juin afin de dresser les listes d'entrée en MAN et en BTS M.

A l'issue d'une classe MAN, l'étudiant n'obtient pas les prérogatives attribuées à l'élève issu d'un Baccalauréat Professionnel Maritime. Ces prérogatives ne seront obtenues qu'à l'issue du BTS. Par contre, il est bien précisé dans les objectifs généraux de ces deux formations (arrêté du 30 juin 2014) que cette année préparatoire doit permettre aux élèves d'être formés aux certificats exigés par la convention internationale des gens de mer (STCW). Les enseignements dispensés sont essentiellement techniques, ces élèves étant déjà titulaires d'un Baccalauréat général, technologique ou professionnel. A la rentrée 2014, les classes MAN s'ouvrent au Lycée Professionnel Maritime de Paimpol pour la filière « *machine* » et au Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Etel pour le cursus « *pont* ».

La classe MAN du lycée maritime et aquacole d'Etel ouvre à la rentrée 2014 avec 8 élèves issus de BAC généraux ou STI. Certains sont déjà titulaires d'un BTS, d'autres ont passé un an à l'étranger dans des pays anglophones. Les enseignants qui exercent dans cette section apprécient le bon niveau scolaire de ces jeunes ainsi que leur motivation. Ils effectuent leurs périodes de stages dans des secteurs d'activité maritime très divers : à la pêche côtière ou hauturière (armements : Scapêche, Porcher...) dans le transport de passager (Brittany Ferries) ou au remorquage (Armement les Abeilles). En ce qui concerne les

enseignements, les élèves réclament du sport et une heure de mathématiques afin de conserver leur niveau. Le groupe classe est majoritairement intéressé par l'environnement et les nouvelles énergies. Au dire des enseignants, ils sont curieux de tout. A l'issue de cette année de « *marinisation* », la moitié de l'effectif intègre Boulogne (le grand nord), l'autre moitié Sète (le grand sud). Ils regrettent l'absence d'établissement dispensant un BTS PGEM sur la façade atlantique.

La deuxième session de classe MAN, à la rentrée 2015 est quasiment complète. Il y a de très bons retours de la part des enseignants et des étudiants. La classe MAN du lycée Pierre Loti de Paimpol, ouvre avec un faible effectif (5 élèves) à la rentrée 2014. Cela s'explique par la parution tardive du décret portant création du BTS MASEN. De plus, l'information auprès des CIO, des conseillers d'orientation et des élèves de terminale générale ou technologique fut quasiment inexistante. Ces jeunes ont effectué 4 semaines de stage sur des navires armés au commerce. En juin, suite à la commission nationale de sélection, ils sont tous admis, conformément à leurs vœux, en section BTS MASEN, au Lycée Maritime de St Malo, tout juste sorti de terre. A la rentrée de septembre 2015, preuve de la qualité des enseignements, il y a 11 inscrits pour les douze places autorisées. Il est à noter que sur les onze jeunes, deux d'entre eux sont issus de la section BAC CGEM de Fécamp.

Les échanges entre enseignants et élèves dans ces deux classes de mise à niveau sont remarquables. Le nombre d'élèves inscrits en MAN à la rentrée 2015 nous montre l'attrait que peuvent porter des élèves déjà bacheliers aux formations maritimes. L'attrait pour les métiers de la mer n'est pas réservé aux bacheliers scientifiques. Les classes MAN diversifient les offres de formation. Il ne fait aucun doute que leur intégration en classe de BTS M va dynamiser ces nouvelles classes.

#### **Le SNETAP-FSU souhaite toutefois que certains points soient améliorés :**

- Lors de notre dernière audience avec la DAM en juin 2015, nous avons interrogé la directrice de GM2 sur la mise en place d'un dispositif d'aide sociale ponctuelle car certains de ces étudiants (de MAN et de BTSM) rencontrent des difficultés financières. La DAM a bien fait le nécessaire pour deux étudiants de Boulogne mais dans les autres centres les difficultés auxquelles ces jeunes sont confrontés n'ont pas trouvé de solutions.
- Ces formations restent trop méconnues : l'information post bac, auprès des CIO et des conseillers d'orientations doit être accentuée.
- Enfin, pour ne pas alourdir le programme en BTS M et pour des questions d'employabilité, il est impératif que les élèves de MAN possèdent à l'issue de leur formation, l'ensemble des tickets STCW (CAERS, CGO, Médical...) obtenus par les élèves de BAC Maritime.

#### **✓ LES CLASSES DE BTSM**

##### **❖ BTSM PÊCHE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN (P.G.E.M.)**

Le titulaire du BTS maritime spécialité pêche et gestion de l'environnement marin peut occuper des fonctions dans le secteur public ou privé en lien avec le domaine de la mer dans des métiers comme : marin pêcheur, agent de conservatoire du patrimoine, cadre dans les coopératives maritimes, observateur et contrôleur des pêches. C'est un technicien spécialisé dans l'environnement maritime et la pêche.

Le programme est composé de nombreuses matières: mathématiques, culture maritime et expression française, culture maritime et expression anglaise, sciences physiques et chimiques, océanographie, gestion des ressources marines, météorologie, biologie, écologie, cultures et élevages marins, traitement et valorisation des captures, techniques de pêche et ramendage, économie des pêches, navigation, stabilité du navire et management.

L'ouverture à la rentrée de septembre 2014 a eu lieu à Boulogne avec 10 élèves et à Sète avec 12 élèves pour 12 places attribuées à chaque centre. Lors de cette première session, ils sont bien entendu tous issus de lycées maritimes, majoritairement d'option « Commerce » pour Boulogne et principalement. On peut regretter le manque d'élèves provenant de BAC CGEM option Pêche qui est pourtant le cœur de métier recherché par ce brevet de technicien. Pour les enseignants, intervenir en classe de BTSM est très agréable, mais cela implique une forte surcharge de travail. Les jeunes ont gagné en maturité et ils sont plus motivés. Ils fournissent un travail plus approfondi qu'en Bac Pro, ils sont plus dynamiques, plus impliqués. Si l'on peut regretter pour l'un des centres un taux d'absentéisme trop important en fin d'année scolaire, on remarque toutefois qu'il y a eu très peu de démissions en cours d'année. Il n'est pas programmé de période en entreprises en première année. Dans le sud des PAE (Projets d'Actions Educatives) ont été organisés à l'étranger en mai et juin avec des retours très encourageants.

A la rentrée 2015, pour cette deuxième session, les deux sections BTS PGEM sont complètes et composées pour moitié dans chaque centre d'élèves issus de la classe MAN. Cet apport de mixité est bénéfique. Malheureusement, les élèves de MAN et de Conchyliculture intègrent les sections BTS sans avoir toujours suivi au préalable les formations STCW (CGO, Incendie, survie ...) Quant à ceux issus de BAC CGEM, ils se demandent si la validité quinquennale de ces formations modulaires va leur être renouvelée.

L'équipe pédagogique rencontre également un problème d'hétérogénéité. Dans les matières techniques, la différence de connaissance dans des domaines comme la « conduite du navire » ou « l'anglais maritime » est énorme entre l'élève issu de BAC Conchyliculture et l'élève de BAC CGEM. Il en est de même pour les matières spécifiques à la pêche, qui bien sûr, ne sont pas au programme des élèves venant d'option « Commerce ». Globalement, les enseignants intervenant en BTS ont constaté de grosses différences de niveau suivant le centre fréquenté précédemment par l'élève. Il semble que la généralisation des CCF (contrôle en cours de formation) masque cet état de fait et complique probablement le travail de la commission qui sélectionne les candidats. L'absence d'enseignement modulaire ou d'aide individuelle personnalisée, fait cruellement défaut.

D'autres difficultés concernant l'enseignement général ont également été relevées. C'est particulièrement vrai en mathématiques, dont le programme est ambitieux, tant au niveau à atteindre, qu'en nombre de chapitres à traiter. On notera toutefois que pour cette matière, la motivation des élèves fait que le programme devrait être bouclé quasiment en totalité. Des inquiétudes sont relevées pour l'épreuve terminale de français, à produire par les enseignants, les consignes étant floues et le recul inexistant.

Les stages en entreprises devant être à caractère scientifique (océanographie, écologie, ...) éliminent d'office les embarquements sur des bateaux de commerce. Les enseignants passent beaucoup de temps à chercher des stages, à expliquer aux chefs d'entreprises les objectifs de ces nouvelles formations, puis à baliser des projets techniques adaptés.

Enfin, dans les deux centres, les enseignants font état des difficultés qu'ils rencontrent pour guider leurs élèves dans leurs projets d'avenir. Des informations claires sur les possibilités de poursuite d'études en école supérieure et les prérogatives qui vont être associées font sacrément défaut. Les équipes enseignantes conscientes qu'elles « *essuient les plâtres* » font preuve d'une grande motivation. Certains enseignants ont eu l'occasion de s'exprimer sur ces difficultés lors de deux jours de « **sessions pédagogiques** » organisées par l'IGEM et l'UCEM, les 23 et 24 septembre 2015.

## ❖ **BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES ELECTRO-NAVALS (M.A.S.E.N.)**

Le titulaire du BTS maritime MASEN est chargé de l'exploitation et du maintien des systèmes électroniques embarqués à bord. Il est chargé également de la remise en état des systèmes de contrôle et de commande. Enfin, il est en charge de la maintenance informatique C'est un technicien électronicien embarqué. Par le passé, une partie de ce travail était effectué par « l'officier radio ». Le programme se compose d'enseignements en: mathématiques, anglais, français, et d'une vingtaine d'heure de formation professionnelle scientifique et technique.

L'ouverture à la rentrée de septembre 2014 a eu lieu au LPM de Saint Malo et dans les nouveaux locaux de l'ENSM du Havre. Le SNETAP-FSU a rappelé lors de sa dernière audience avec la DAM, son désaccord sur l'attribution d'une formation BTS à l'ENSM au détriment du lycée de Fécamp qui, pour notre administration, doit s'occuper uniquement de la gestion administrative de ces élèves.

A Saint Malo, lors de cette première session ils étaient 11 élèves inscrits (pour 12 autorisés), tous bien sûr issus de terminale E.M.M. Ils étaient originaires de différents Lycées Maritimes comme : Cherbourg, La Rochelle, Le Guilvinec, Etel, La Réunion et Saint Malo. Les stages sont programmés en deuxième année dans des domaines maritimes très variés (par exemple, la « Brittany Ferries ») ou para-maritimes (par exemple, Chantier Naval Piriou, aéroports ...). Comme pour le BTS PGEM, les enseignants et les élèves ne comprennent pas l'absence de prérogatives et la non validation ou l'absence de recyclage de titres STCW. Il s'agit là d'une véritable contrainte à l'embauche, alors que la priorité maintes fois répétée par notre ministère était l'employabilité à la sortie du BTS. Dans ces conditions, les élèves misent principalement sur les possibilités d'entrée à l'ENSM. Ils considèrent l'équipe pédagogique « *compétente et dévouée* », ils apprécient leurs nouveaux locaux et attendent beaucoup des voyages pédagogiques. Ces étudiants regrettent néanmoins le manque d'enseignement technique ou pratique. Ils se voient comme faisant partie de la « *promotion éprouvette* », ce qui demande de bonnes capacités d'adaptation.

## ✓ **POURSUITE D'ETUDE**

Lors de cette rentrée universitaire, le chef du gouvernement a fixé comme objectif majeur d'amener 60 % d'une classe d'âge en enseignement supérieur, tout en précisant que la moitié d'entre eux devait parvenir au niveau de la licence.

Le titulaire d'un BTS Maritime accèdera en troisième année à l'ENSM, donc au niveau licence, en passant par des sélections sur titres. Les Affaires Maritimes précisent que le nombre de places sera limité à un maximum de 12 élèves pour chaque section, mais ne précise pas de barrière minimum. Les jurys d'admission, composés entre autres, d'un chef d'établissement et d'enseignants d'un établissement accueillant des BTS, prendraient en compte les éléments contenus dans le dossier de l'élève et si nécessaire les résultats d'un entretien.

Les élèves de la spécialité MASEN sélectionnés, intégreraient la troisième année dans le cursus de formation initiale, pour l'obtention des diplômes d'officier chef de quart machine et de chef mécanicien 8000 kW. Ceux de la spécialité PGEM intégreraient la troisième année dans le cursus de formation professionnelle des officiers à la passerelle.

Comme nous l'avons exprimé lors du Comité Spécialisé de juin 2015, le diplôme de BTSM ne conférant pas de prérogatives, le SNETAP-FSU demande que ces élèves aient bien sûr accès à la formation OCQP (officier chef de quart passerelle), mais également à un module de formation complémentaire à la pêche débouchant sur l'obtention du brevet de Capitaine de Pêche. D'autre part, il est primordial que cette formation mène à la délivrance du diplôme de capitaine 3000, sésame indispensable aux métiers du remorquage et de l'off-shore.

## ✓ CONCLUSION

**Le SNETAP-FSU a souhaité dès le début des travaux sur la mise en place de ces premiers BTS, que soient attribuées des prérogatives de commandement accolées à l'obtention du BTSM.** Nous n'avons pas été suivis en cela par l'ensemble des membres du groupe de travail mis en place par la DAM. Nous attachons donc énormément d'importance aux débouchés à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année à l'ENSM. Ceux-ci, en termes de prérogatives, doivent être clairement identifiés. Ces jeunes doivent pouvoir visualiser dès la première année (de BTS ou de MAN) le métier qu'ils ambitionnent. C'est un gage de motivation et de réussite. L'objectif de simplification des cursus de la voie professionnelle maritime est difficile et ceci malgré l'excellent travail et la grande compétence des membres du groupe de travail qui a œuvré à la réforme de la filière B. La DAM doit éditer prochainement une fiche de présentation qui mettra en avant l'intégration de cette formation à la filière B de l'ENSM (en OCQP et OCQM) avec des débouchés vers le chef 8000 kW pour l'un et le Capitaine de Pêche et/ou Capitaine 3 000 pour l'autre. Tous ne poursuivront pas leurs études. Or actuellement les enseignants, les CPE, les chefs d'établissements sont incapables de renseigner les élèves sur les débouchés en terme de brevets à l'issue du BTS, notamment quand ceux-ci sont passés préalablement par les classes de mise à niveau.

Dès les premières réunions sur la création de BTS Maritimes, il avait été acté que ces formations seraient dispensées dans des Lycées. Le SNETAP-FSU considère que la classe de BTS MASEN dans les locaux de l'ENSM du Havre est une hérésie. Nous rappelons que l'ENSM sur le site de Nantes va récupérer à la prochaine rentrée les élèves issus de BTSM qui poursuivent leurs études en 3<sup>ème</sup> année dans la filière « pont ». Le SNETAP-FSU souhaite le rapatriement des cours de BTS dans le Lycée Maritime de Fécamp qui, avec le soutien de la région et sa nouvelle direction, fait preuve d'un dynamisme remarquable.

L'ex ministre délégué au transport et à la mer, Frédéric Cuvillier, avait envisagé la création d'autres formations BTS Maritimes, axées sur de nouvelles spécialités. Le SNETAP-FSU se félicite de ces ambitions (pour l'instant non tenues !), mais trouve plus opportun que l'on satisfasse avant tout, la demande des élus et des professionnels qui ne comprennent pas qu'on ait privé la pointe bretonne de formation spécialisée dans la pêche.

Le SNETAP-FSU remercie l'IGEM et l'UCEM pour leur écoute et leur travail coopératif avec les équipes pédagogiques qui ont généreusement (pour ne pas dire bénévolement) contribué à l'écriture des référentiels de BTSM, tout en assurant leur travail d'enseignant. Les décrets (référentiels) étant sortis tardivement, les enseignants ont été confrontés au manque de temps dans la prise en charge de ces nouvelles formations. Dispenser une séance d'enseignement en classe de BTSM demande aux professeurs un travail poussé, beaucoup de recherches et de préparation. Ce travail indispensable à la qualité de ces enseignements pourrait être mis en valeur, en appliquant le système de pondération prévu dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré. Le travail en amont aurait pu et dû bénéficier d'une reconnaissance.

Les professionnels de la pêche par la voie du Comité National ont souhaité que la formation PGEM prenne une orientation environnementaliste et on les en remercie. Le SNETAP-FSU souhaite à présent que l'Etat et les représentants de la profession fassent connaître ces nouvelles formations aux organismes liés à la lutte anti pollution (ex : le CEDRE), aux armements scientifiques (ex : IFREMER), aux contrôleurs des pêches (ex : ULAM, Affaires Maritimes), aux zones marines protégées (ex : Parc Marin d'Iroise), ainsi qu'aux représentants de la profession (Comités Départementaux, Régionaux ou national des pêches, ...). Ces élèves pourront ainsi intégrer ces secteurs d'activité afin d'effectuer leurs stages en entreprise et probablement y travailler par la suite.

Lors de la création de bacs professionnels dans le secteur maritime en 2004, les représentants du SNETAP-FSU s'étaient déjà fortement investis dans les différentes réunions préparatoires, puis dans l'écriture des référentiels aux côtés de l'UCEM (Unité des Concours et des Examens de la Marine). Dix ans plus tard, notre clairvoyance et notre détermination à permis de mettre en place une formation ouvrant l'accès à l'enseignement supérieur. Le SNETAP-FSU ne regrette pas de s'être particulièrement impliqué dans la création de ces BTS Maritimes. Nous sommes persuadés qu'il y a de réelles opportunités en termes d'employabilité pour ces jeunes diplômés. Les acteurs sociaux-économiques du monde maritime embaucheront ces jeunes techniciens quand leur réputation sera connue et reconnue sur le littoral. Il faudra pour cela encore quelques années. **Eduquer, c'est aussi être patient.**

**Pour le SNETAP-FSU, Ronan Boëzennec**